



DÉLIBÉRATION N°047/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Juillet 2025

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 01/07/2025

Date de la publication : 01/07/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DALL'ANESE Lisa - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - RESSES Lisa - COUZIGOU Laurent.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, DE MARCHI Céline, BAGES-LIMOGES Carine.

Absents : Mme TILLOS Marie-Hélène.

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
Mme DE MARCHI Céline à M. VALADE Pierre.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 19
Procurations : 2
Votants : 21

Pour : 18
Contre : 2
Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N° 047/2025 OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2026 - CONTRAT AVEC LA POSTE.

Le Maire de la commune de Sainte BAZEILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n°30A du 08 juin 2020 donnant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Vu le décret n°2024-1124 du 04 décembre 2024, qui fait suite à l'expérimentation menée sur les enquêtes de recensement de 2022 à 2024, les communes peuvent recourir à un

prestataire externe pour réaliser le recensement de la population,

Vu le contrat proposé par la Poste,

Après lecture de ce contrat par monsieur le Maire, à l'assemblée délibérante,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE,

De confier à la Poste, pour la campagne de recensement 2026, une prestation d'enquête, selon le décret du 04 décembre 2024 précité, qui l'autorise.

Le nombre total de logements à recenser à Sainte BAZEILLE en 2026 est évalué à 1 669. Les agents recenseurs recrutés par la Poste effectueront les enquêtes.

Le contrat présente les caractéristiques suivantes :

Objet du contrat : définition du rôle et des obligations de la Poste en tant que prestataire pour la réalisation, des prestations de recensement de la population,

- Nombre de logements à recenser : 1 669.
- Prix : 21 697 € HT soit 26 036 € TTC.
- Durée : de la date de signature jusqu'au 30 avril 2026.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat avec la Poste et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 08/07/2025 et de l'affichage en date du 08/07/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.